Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260205-D009_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 12 - votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-Six, le cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Marie-Pierre RICORDEL Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR.

Absents excusés : Hervé LEFEBVRE (pouvoir à Samuel FÉRET), Corinne KRDZALIC, Mickael LAMIDÉ, Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART, Michel LEVESQUE.

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMPALLE.

009/2026 Inventaire des Zones Humides : constitution du groupe communal de travail

Par délibération en date du 11 Décembre 2025, le Conseil Municipal a confié la réalisation de l'inventaire des zones humides au bureau d'étude HydroConcept.
Cet inventaire implique que la Commune constitue un groupe de travail composé d'acteurs locaux et chargé d'accompagner la démarche.
Le groupe de travail assure plusieurs rôles :

- Effectuer le lien entre l'étude et la population locale,
- Transmettre ses connaissances du territoire afin d'affiner la prélocalisation des zones potentiellement humides
- Valider les résultats obtenus avant présentation en conseil municipal

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR,

- ☐ Compose ainsi le groupe communal en charge du suivi de l'inventaire des zones humides :
  - Elus : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE
  - Agriculteurs : Sylvain TABART, Michel LEVESQUE, Didier LE PALLEC, Serge BRASSEBIN
  - Pêcheurs, chasseurs : Gérard LE CLAIRE, Thierry BESNARD, Jean-Luc OLIVIER
  - Agent : Jean-Pierre LE RAY
  - Autres : Emilien BARRUSSAUD, Jacqueline MOLLÉ
  - Eaux et Vilaine : Anne LE NORMAND
- ☐ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.